



La lettre de l'Investisseur

Janvier 2023

LA QUESTION

Marchés chahutés : j'investis ou pas ?

Est-ce une bonne idée d'investir quand les marchés sont bas et fluctuants ?



1. Viser loin

Les marchés boursiers (notamment actions) étant par nature volatils, il est recommandé d'investir sur le long terme, c'est-à-dire plusieurs années. En ayant ainsi du temps devant soi, on peut traverser les périodes difficiles plus sereinement et tirer parti du potentiel de performance des actions dans la durée.



2. Être régulier

Même les plus experts ne savent jamais quand le « plus bas » sera atteint ! Pour éviter de mauvais choix (vendre quand les marchés sont bas... mais aussi acheter quand ils sont déjà bien hauts), privilégiez un investissement régulier, qui permettra de « lisser » vos prix d'achat.

Comment ? Vous pouvez mettre en place un versement mensuel vers votre Compte-titres, assurance vie ou PEA (Plan d'Épargne en Actions).



3. Se faire accompagner

Les périodes plus chahutées ont tendance à offrir des « points d'entrée » (prix d'achat) intéressants, du fait justement des grandes variations des cours. Mais où et quand investir ? Si vous n'avez pas le temps de vous en occuper, il peut être judicieux d'opter pour des fonds. Ces portefeuilles de plusieurs valeurs (ex : actions, obligations, monétaire) sont gérés pour vous, par des professionnels.

Envie de faire le point ?

N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec votre Conseiller pour réaliser un bilan gratuit « Trajectoires Patrimoine ».

BILAN ET PERSPECTIVES



Inflation persistante, hausse des taux d'intérêt, conflits géopolitiques... L'année 2022 a été particulièrement difficile tant sur le plan économique que financier.

Interview de Pierre Blanchet - Membre du Comité de Direction
Amundi Institute

Quel bilan faites-vous de l'année 2022 ?

Pierre Blanchet : L'année a été très compliquée, marquée par le **ralentissement de la croissance mondiale** (en particulier en Europe) et surtout une **très forte inflation**. Celle-là est liée à la réouverture des économies en 2021, puis à la crise énergétique en Europe. Depuis février 2022, l'intervention militaire russe en Ukraine a en effet fait monter les prix de nombreuses matières premières : pétrole, gaz, huile, blé... Les sanctions contre la Russie obligent à réorganiser les approvisionnements, ce qui est à la fois complexe et coûteux.

On a ainsi atteint des **niveaux d'inflation que l'on n'avait pas vus depuis les années 80** ! 10 % en moyenne en zone euro en novembre 2022, avec de très fortes distorsions d'un pays à l'autre.

Pour contenir l'inflation, **les banques centrales ont fortement remonté leurs taux d'intérêt...** ce qui a mécaniquement eu un effet négatif sur la croissance. En effet, avec des taux d'intérêt élevés, on consomme moins, les entreprises investissent moins... et donc la croissance ralentit.

Du côté des gouvernements, beaucoup de pays ont mis en place des **programmes de soutien au pouvoir d'achat** pour éviter que les économies ne s'effondrent. Cela permet de maintenir la demande et stimuler la consommation... mais creuse les déficits et maintient indirectement l'inflation.

Année noire pour les marchés financiers ?

P.B. : En effet, quasiment **aucune classe d'actifs n'a su tirer son épingle du jeu...** 2022 est même pire que 2008 ! L'année a été extrêmement difficile pour les obligations, avec des **baisses de 10 % à 15 % sur les fonds obligataires souverains et d'entreprises** (pour rappel, le prix des obligations baisse lorsque les taux montent). Nous ne sommes pas habitués à de telles contre-performances sur le marché obligataire, qui généralement sert de « tampon » quand le reste va mal. **Du côté des marchés actions, la baisse a été générale :** - 4 % en moyenne en France, - 16 % aux États-Unis, - 19 % dans les pays émergents*.

Peut-on espérer des éclaircies en 2023 ?

P.B. : Le contexte géopolitique reste très incertain et on estime que **la croissance mondiale devrait ralentir pour s'établir à 2,2 % en 2023, avec toutefois des situations disparates.**

Les États-Unis devraient connaître un ralentissement mais peut-être pas une récession car le marché du travail reste dynamique. La Chine devrait bénéficier de la réouverture de son économie (post pandémie). Quant aux marchés émergents, ils devraient entrer dans une phase de stabilisation. En revanche, la zone euro va probablement entrer en récession, avec une croissance estimée à - 0,7 % en moyenne sur 2023 (contre 3,2 % en 2022).

Côté inflation, si le pic semble passé aux États-Unis, l'Europe n'en est malheureusement pas là. L'inflation devrait s'y poursuivre à un niveau élevé - environ 6 % à 8 %. Les banques centrales continueront sans doute à monter leurs taux d'intérêt début 2023 pour contenir l'inflation, quitte à engendrer un ralentissement de l'activité économique. Dans ce contexte, ce sont les **obligations qui pourraient offrir des opportunités de revenus intéressantes** en 2023. Côté actions, les marchés se sont repris sur la fin d'année et devraient offrir ponctuellement des opportunités d'achat durant l'année, tout en restant volatils.

Que faire, pour les épargnants déjà investis sur les marchés ?

P.B. : La situation est difficile pour les investisseurs, c'est certain, et notamment pour ceux qui ont investi quand les marchés étaient sur des niveaux élevés. **Le risque serait de vendre au plus mauvais moment**, ce qui couperait toute possibilité de rebond. Il faut avoir en tête que les crises économiques sont des phénomènes récurrents toujours difficiles à prédire et que les marchés les intègrent en amont, comme ce fut le cas en 2022. Jusqu'à présent, **les marchés boursiers ont toujours « regagné » leurs pertes.** Les maîtres mots restent l'investissement régulier à long terme et la patience...

Achevé de rédiger le 12/12/2022.

* Performance des indices CAC 40 (France), S&P 500 (États-Unis) et MSCI Emerging Markets (pays émergents), en devises locales, dividendes réinvestis, du 1^{er} janvier au 6 décembre 2022.



IMMOBILIER DURABLE MODE D'EMPLOI

En 2050, 7 personnes sur 10* dans le monde vivront en milieu urbain.

Aussi appelé immobilier responsable ou écoresponsable, l'immobilier durable a pour principal enjeu de réduire son impact sur l'environnement.

7 indicateurs d'un immobilier durable :

1. **Une sobriété en énergie :** production et/ou utilisation d'énergies vertes, meilleure autonomie des bâtiments
2. **Une faible empreinte carbone**
3. **Une faible utilisation des ressources primaires** au cours du cycle de vie
4. **Une meilleure connexion au territoire**
5. **Une lutte contre l'obsolescence** des bâtiments
6. **Une meilleure accessibilité** des bâtiments
7. **Une prise en compte de la santé et du confort** de ses usagers



Amundi Immo Durable : investir dans l'habitat durable

Ce fonds immobilier vous permet d'investir dans tous types d'habitats durables : crèches, écoles, résidences étudiantes, résidentiel, immobilier de tourisme et de loisirs, résidences seniors...

Sa stratégie ? **Améliorer le parc immobilier** en achetant entre autres des actifs anciens pour les amener à un niveau standard de qualité, notamment en matière de performance énergétique.

* ONU, 2018.



PLACEMENTS RESPONSABLES

Investir pour le climat et l'environnement ?

Recours aux énergies alternatives, réduction des déchets, fourniture de biens et services écologiques... Ces dernières années, les entreprises accélèrent la transition verte. Pour accompagner et financer leur développement, les acteurs bancaires proposent de nombreux placements responsables. Quel impact environnemental ? Quelle rentabilité ?

60 % des Français accordent une place importante aux impacts environnementaux et sociaux dans leurs décisions de placements*. Pourtant, ils ne sont que 6 % à avoir déjà investi dans un fonds d'investissement socialement responsable (ISR)*. En cause ? Des craintes sur l'utilisation réelle qui sera faite de l'épargne... et la peur d'une performance inférieure à celle des placements classiques.

Placements thématiques ou « best in class » : deux philosophies pour investir vert

Pour les épargnants souhaitant investir utile, deux grandes familles de placements coexistent : les « thématiques », qui permettent d'investir de manière ciblée dans les entreprises d'un secteur porteur en particulier (ex : l'eau, l'alimentation durable, la consommation des seniors), et les « best in class », qui sélectionnent les « meilleurs élèves » en matière d'ESG (Environnement, Social et Gouvernance) au sein de leur secteur d'activité.

D'un côté, il s'agit donc d'accompagner le développement d'activités qui sont déjà « vertes » ; de l'autre, d'inciter l'ensemble des secteurs (y compris les plus polluants et donc potentiellement à fort impact) à progresser en investissant dans les entreprises les plus engagées en matière d'ESG.

Une réglementation plus exigeante pour plus de transparence

Afin de limiter le « *greenwashing* », la Commission européenne a également renforcé ses exigences relatives aux placements financiers, via le **règlement SFDR** (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*).

Ainsi, en plus des données précisées dans la documentation réglementaire de chaque placement (ex : classe d'actifs, zone géographique, secteur d'activité ou type d'entreprises visé), **les acteurs financiers devront également fournir dès le 1^{er} janvier 2023 des informations régulières et détaillées sur l'intégration de critères de durabilité au sein de leurs placements.**

Une performance comparable aux placements traditionnels

Longtemps perçus comme moins performants que les placements traditionnels, les placements responsables affichent en réalité **une rentabilité comparable, voire meilleure**. Ainsi, sur les 5 dernières années, l'indice mondial boursier de référence MSCI ACWI progressait de + 36,4 % quand **son homologue version ESG le dépassait légèrement, à + 39,7 %****.

Dans le top 3 des sujets d'investissement prioritaires pour les Français* : le changement climatique et la pollution. De l'intention à l'action, il n'y a qu'un pas...

NOTRE SÉLECTION DE FONDS ENGAGÉS



Amundi Valeurs Durables : cibler les entreprises proposant des technologies vertes

Énergies renouvelables, gestion de l'eau, efficacité énergétique... Ce fonds actions thématique sélectionne des entreprises européennes de toutes tailles dont l'activité est liée au développement durable, et notamment à la transition énergétique.

CPR Invest - Climate Action : accompagner les entreprises aux meilleures pratiques environnementales, sur tous secteurs d'activité

Afin d'encourager tous les efforts, ce fonds actions internationales "best in class" sélectionne les sociétés les mieux engagées dans la transition énergétique et écologique, quel que soit leur secteur d'activité, sur la base des données climatiques de l'organisation non gouvernementale CDP.



Amundi Valeurs Durables et CPR Invest - Climate Action bénéficient du Label ISR créé par le Ministère de l'Économie et des Finances.



* Les Français et la finance responsable, sondage IFOP, septembre 2022.

** Le MSCI ACWI est un indicateur des cours de Bourse de 3 000 entreprises dans 50 pays. Son homologue version ESG est le MSCI ACWI ESG Universal. Données en dollars, dividendes réinvestis, au 5 décembre 2022.

Amundi Valeurs Durables est géré par Amundi Asset Management. Amundi Immo Durable est géré par Amundi Immobilier, Société anonyme au capital de 16 684 660 Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 07000033 Siège social 91-93 boulevard Pasteur 75015 Paris France 315 429 837 RCS Paris. CPR Invest - Climate Action est un compartiment de Sicav de droit luxembourgeois et est géré par CPR Asset Management, Société anonyme au capital de 53 445 705 € - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 01-056 - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France - 399 392 141 RCS Paris. Les performances passées ne préjugent en rien des résultats futurs. Avant toute souscription, l'investisseur potentiel doit consulter la documentation réglementaire des OPC agréés par l'Autorité des Marchés Financiers dont le Document d'Information Clé pour l'Investisseur ("DICI") en vigueur, disponible sur le site www.amundi.com ou sur simple demande au siège social de la société de gestion. L'investisseur est soumis à un risque de perte en capital (voir le détail des Risques dans le DICI et le prospectus). Les OPC n'offrent aucune garantie de performance. Les informations de ce document ne sont données qu'à titre indicatif, et en tout état de cause ne sauraient engager la responsabilité d'Amundi Asset Management.

Du fait de leur simplification, les informations fournies sont inévitablement partielles ou incomplètes et ne peuvent dès lors avoir une valeur contractuelle. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations, prévisions et analyses fournies ne sont pas garanties. Elles sont établies à partir de sources considérées comme fiables et peuvent être modifiées sans préavis. Ces informations ne constituent en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation, une sollicitation d'achat et/ou de vente de parts ou actions des OPC ni une consultation d'ordre juridique ou fiscal, et par voie de conséquence, le contenu de ce document ne saurait vous dispenser de votre propre analyse et/ou de recourir à un professionnel.

Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique et des "U.S. Persons", telle que cette expression est définie par la "Regulation S" de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933. La définition de "US Person" vous est fournie sur www.ca-sicavetfcp.fr

Amundi Asset Management - Société par actions simplifiée au capital de 1 086 262 605 euros - Siège social : 90, boulevard Pasteur, 75015 Paris - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 04000036 - 437 574 452 RCS Paris. Crédit Photo : Gettyimages - Décembre 2022.